

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
LUNDI 25 NOVEMBRE 2019 A 20h 00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, G. NICOLAS, M. BUSSERY, R. TISSOT, JP. BERNARD, J. PADET, G. PLANCHE

Absent : E. ZGAINSKI

- **Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.**

Xavier REYNARD est désigné secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2019**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 25 novembre 2019**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Convention d'occupation des locaux Lycée Pierre Coton** (Hébergement à l'internat et repas)

Monsieur le Maire demande d'approuver la Convention d'occupation des locaux entre le Lycée Pierre Coton, la région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de NERONDE et l'école primaire allemande de FRANZ MEHRING de LEIPIZ en vue de l'hébergement des élèves allemands et repas au lycée professionnel Pierre Coton de NERONDE pour la période du lundi 22 juin au vendredi 26 juin 2020.

[Effectif : 35 élèves de l'école primaire allemande, 4 accompagnateurs et 2 chauffeurs de bus].

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Convention d'occupation des locaux du LEP Pierre Coton.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Convention groupement achat énergie**

La commune de Néronde est adhérente au groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel.

Elle doit approuver la nouvelle convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SIEL-TE Loire qui vient d'être élargie à toutes les énergies (bois-granulés...) afin de créer un document unique, ce qui permettra au SIEL-TE Loire de gérer nos différents contrats au fur et à mesure de l'intégration d'une nouvelle énergie dans le groupement.

Actuellement une étude est en cours pour lancer un groupement de fourniture de Propane.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Convention groupement achat énergie.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Demande de subvention « Amendes de police »**

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à déposer avant le 31 décembre 2019 une demande de subvention « Amendes de police » pour la création d'un nouveau parking.

La demande de subvention ne sera éligible qu'à la condition que ledit projet soit retenu par le conseil départemental.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention « Amendes de police ».

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Subvention Sou des Ecoles pour diagnostic salle de l'Amicale.**

Mr le Maire demande d'accorder au Sou des écoles une subvention de 475 € correspondant aux diagnostics immobiliers de la salle de l'Amicale Laique. Prestations réalisées par la société habitat Consul: DTA, DPE, Ernmt/Esris.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention du Sou des Ecoles.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Actualisation des prestations travaux annexes et fauchage et déneigement. (Délibération)**

Pour mémoire : Convention conclue pour une durée de 3 ans, à partir du 1^{er} janvier 2019, tarif horaire négocié chaque année avant la période hivernale.

Actualisation des prestations : Conventions de déneigement-taillage –travaux annexes

- 1) Convention de déneigement : tarif horaire 2020 : 48,5 € HT/h
- 2) Convention de taillage : tarif horaire 2020 : 50 € HT/h
- 3) Convention de travaux annexes : tarif horaire 2020 : 45€ HT/h => (pelleteuse + chauffeur),
41€ HT/h => (tracteur + chauffeur)
44€ HT/h => (tracteur + chauffeur + chargeur)
48€ HT/h => (tracteur + chauffeur + benne)

A noter qu'il n'y a pas d'augmentation tarifaire par rapport à l'année 2019 (tarif inchangé)
Monsieur Robert TISSOT quitte la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Décision du Conseil Municipal : Majorité

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
----------	------------	----------------	-----------

- **Choix de l'éclairage façade Mairie.**

M. Pierre MOREL présente 4 variantes de la mise en valeur de la façade principale de la Mairie.

1^{ère} variante : Remplacement de 2 bornes lumineuses existantes par 2 grandes bornes découpées pour un montant de 2 810 € (Participation part communale).

2^{ème} variante : Remplacement des 2 bornes par 2 projecteurs pour éclairer la façade.

3^{ème} variante : Pose de projecteurs encastrés de sol pour « lécher » les façades de la mairie. [Solution chère et techniquement difficile].

4^{ème} variante : Pose de 4 réglettes sur le haut de la façade qui « lécheraient » le mur du haut vers le bas pour un montant de 5000 € (participation part communale).

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le choix de l'éclairage façade Mairie.

Le Conseil Municipal approuve la 1^{ère} variante pour un montant de 2 810 €

Décision du Conseil Municipal : Majorité

POUR : 7	CONTRE : 2	ABSTENTION : 1	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

- **Etude de proposition de règlement des salles communales.**

Mmes Geneviève NICOLAS et Jocelyne PADET présentent le projet de règlement des salles communales (Salle Henri IV - Salle d'animation rurale).

Quelques modifications devant être apportées, le règlement des salles communales fera l'objet d'une deuxième lecture lors du prochain Conseil Municipal.

- **Chèques cadeaux de fin d'année pour le personnel communal.**

Le Conseil Municipal approuve les chèques cadeaux de fin d'année pour le personnel communal.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Proposition honoraire d'architecte pour réhabilitation de bâtiments.**

Mr le Maire demande d'approuver la proposition d'honoraires de Mme Hélène PASCAL - Architecte DPLG -pour une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'un petit pôle d'information à Néronde.

Le programme prévoit la réhabilitation d'un petit édifice pour le transformer en pôle d'information de 35 M2 dans le centre bourg du village. [*Placette du cuvage – Bâtiment communal anciennement TROTTOIN/DELORME*]

Le montant des prestations s'élève à la somme de 1700 € H.T

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition des honoraires d'architecte pour la réhabilitation de ce bâtiment.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• **Programme voirie 2020**

Demande de subvention au conseil départemental - dépôt des dossiers avant le 31 décembre 2019.

Concerne : Le chemin des Creux (réfection de plusieurs tronçons)
Chemin du Plan d'eau (de la RD1 à l'entrée du plan d'eau)
Chemin du Lavoir (depuis la RD1 jusqu'au lavoir)
Parking des Œufs (réfection revêtement)

En attente des devis : *Société EIFFAGE*

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• **Rapport du commissaire enquêteur « Chemin rural – La Chapelle » (sans vote)**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit acter le rapport de l'enquête publique concernant le projet de déplacement d'un chemin rural lieu-dit « La Chapelle ». Ce rapport a été porté à la connaissance et mis à disposition de tous les élus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables à la Mairie de Néronde mais également sur le site internet de la commune.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• **Délibération pour décisions modificatives**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise M. le Maire à prendre toutes décisions modificatives concernant le budget communal (M14), ainsi que le budget assainissement (M49), tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement (dépenses/recettes) quels que soient les chapitres relatifs à l'exercice 2019.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la délibération pour décisions modificatives

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Questions diverses :

La commission adressage a dû procéder à deux ou trois ajustements suite à des demandes des habitants, ajouts de numéros ou modification de dénomination.

L'employé communal étant en arrêt maladie la commune fera appel à un prestataire pour effectuer la pose des plaques.

La commission communication a organisé une réunion avec les présidents d'associations afin qu'ils communiquent les dates des manifestations pour le calendrier 2020.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 20 janvier 2020

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 22H 30.

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Xavier REYNARD